

**Commune de Farges**  
**Procès - verbal n° 58 du Conseil Municipal**  
**Séance du 5 mars 2019**

**Présents :** Monique GRAZIOTTI - Catherine CAILLET - Noël PLISSONNIER - Catherine DAVIT - Simone ARMAND - Patrick BESTMANN - Sonia LOVENJAK-LEBEUF - Michel REY - Joseph WAPOU

**Absents excusés :** Corinne EVRARD - Arnaud MARTIN

**Absents :** Dimitri AMADIEU - Yveline GALLETTI - Laurent FILPA - Gaël ORIA

**1. Conseil Municipal :**

Désignation du secrétaire de séance : Catherine DAVIT

Procès-verbal n° 57 de la séance du 5 février 2019 : M. REY demande une rectification dans le paragraphe « Programme changement éclairage en LED ... le SIEA a proposé l'avant-projet sommaire au montant de 28 000.00€ pour le changement en LED » et non pas pour l'enfouissement des réseaux. **Accepté à l'unanimité.**

**2. CCPG :** Le compte-rendu du conseil communautaire est présenté. Il est disponible en Mairie.

**3. Urbanisme :** (pour information) ont été délivrées les demandes d'urbanisme : PC DUQUESNE David – PC et AT COMMUNE DE FARGES (accessibilité mairie) - DP COUTINHO Joao – DP MOREIRAS ANDRADE Bruno.

**4. Délibérations :**

- **SIEA Projet d'extension et modernisation des réseaux d'éclairage public route de Pougny :** Deux estimations de travaux sont présentées pour l'ajout de quatre points lumineux sur la route de Pougny (entre la voie ferrée et le rondpoint). Une estimation d'un montant de 23 500.00 €, avec une part communale de 11 645.06 € (les lampadaires seraient les mêmes que ceux existants dans cette rue, c'est à dire avec armoiries) et une autre estimation, moins onéreuse, d'un montant de 18 000.00 € avec une participation communale de 7 047.28 € (les lampadaires seraient identiques à ceux posés dans la rue Pierre Malfant).

**Le devis avec des lampadaires identiques à ceux de la route de Pougny est retenu par 7 voix pour et 2 abstentions (N. PLISSONNIER et M. GRAZIOTTI).**

- **Rapport de la commission d'appel d'offres pour l'attribution du marché du magasin des producteurs :** La CAO a réceptionné les offres reçues pour la construction du marché du magasin de producteurs. 21 entreprises ont répondu et les dix lots ont été fructueux. Les entreprises retenues sont les suivantes :

Lot 1 Terrassement – VRD – Espaces Verts	RANNARD	55 089.75 € HT
Lot 2 Maçonnerie – Gros œuvre	GALLIA	55 056.13 € HT
Lot 3 Charpente Métallique	CANNARD	20 888.00 € HT
Lot 4 Couvert. bac acier – Isolation - Etanchéité	GOMES	24 773.00 € HT
Lot 5 Bardage bac acier	GOMES	25 749.00 € HT
Lot 6 Menuiseries alu – Serrurerie	CARRAZ	34 491.00 € HT
Lot 7 Plâtrerie – Isolation - Peintures	ERB	39 760.02 € HT
Lot 8 Carrelage – Faïences	AIN CARRELAGE	9 650.18 € HT
Lot 9 Plomberie sanitaire – VMC – Ch. froides	GERMAIN	13 691.57 € HT
Lot 10 Electricité – CF – Chauffage électrique	REISSE	34 437.05 € HT

Le montant global s'élève à 313 585.70 € HT (376 302.84 € TTC). Il est inférieur de 14% à l'estimation DCE prévue par l'architecte Atelier « B ».

**Accepté à l'unanimité.**

Il est proposé également, en complément à la délibération N°del111218-88 « Approbation de l'estimation APS n°3 » de ventiler une partie des honoraires, estimés à 53 800 € HT, comme suit :

- 24 900 € HT pour l'équipe de maîtrise d'œuvre architecte Atelier B, économiste LP Vernay, bureau d'études structure Chapuis Structure et bureau d'études fluides FCI.
- 4 650.00 € HT pour la convention de contrôle technique de Bureau Veritas
- 2 700.00 € HT pour la coordination sécurité santé de Bureau Veritas.

**Accepté à l'unanimité.**

- Par courrier du 08/02/2019, DYNACITE informe la commune que les 17 logements sociaux du lotissement « Le Grand Pré », sis rue du Maroni, sont préposés à intégrer un programme de vente. Cet établissement répertorie des logements attractifs de leur parc de logements. Cette démarche est courante de la part des organismes sociaux. La loi ELAN renforce ces positions. La Commune, pauvre en quotas de logements sociaux, s'oppose à cette demande. Un courrier sera adressé à Dynamité et au Préfet en ce sens.

**Accepté à 7 voix pour, deux membres, habitant cet ensemble immobilier n'ont pas pris part au vote.**

#### **5. Divers :**

- **Budget 2019 :** Les subventions accordées aux associations recevant des enfants de Farges seront reconduites. Toutefois, en fonction du nombre d'enfants, le montant des années précédentes sera revu à la baisse, et cela, afin de contenir l'enveloppe financière. La commission finances ajustera le montant. Les travaux d'investissement 2019 seront, en priorité, la construction du magasin de producteurs en vente directe, les travaux d'accessibilité du bâtiment de la mairie et l'enfouissement des réseaux de la 4<sup>ème</sup> tranche de la rue Pierre Malfant.
- **City Stade et espace rencontre :** La première expertise a eu lieu le 27 février 2019. M. JEZEQUEL, mandaté par le tribunal administratif suite à la requête de Mme O. BAYLAC et M. Mme F. JULIET, posera des appareils afin de mesurer les impacts sonores. Ces visites auront lieu, inopinément. Les requérants ont demandé qu'elles aient lieu principalement les mercredis, samedis et dimanches à partir de 16 heures.
- Des nuisances de voisinage ont été répertoriées dans le lotissement du Grand Pré, rue du Maroni. Il est recommandé aux personnes concernées de se déplacer en gendarmerie ou au bureau de la police municipale, pour déposer une main courante.
- Remerciements de la Famille MARTIN suite au décès de M. André MARTIN.

**Séance levée à 21 heures 30.**

**La secrétaire de séance :  
Catherine DAVIT**

